

Pour un départ dérogatoire en carrière longue

Conditions de départ en carrière longue		
À partir de la génération 1970		
Condition 1	Condition 2	Départ anticipé possible dès
4 à 5 trimestres avant 21 ans	Une durée de cotisation selon l'année de naissance	63 ans
4 à 5 trimestres avant 20 ans		62 ans
4 à 5 trimestres avant 18 ans		60 ans
4 à 5 trimestres avant 16 ans		58 ans

Pour les générations antérieures à 1970, il est prévu une montée en charge progressive de l'âge du départ anticipé à la retraite, selon l'année de naissance et l'âge de début d'activité.

Pour les assurés nés entre le 01/09/1961 et le 31/08/1963 inclus, l'âge d'ouverture des droits est fixé à 60 ans.

Pour les assurés nés entre le 01/09/1963 et le 31/12/1969 inclus, cet âge est fixé à deux ans et six mois avant leur âge légal de départ à la retraite.

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information